



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/17368
29 juillet 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 26 juillet 1985, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent adjoint de l'Iraq auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Me référant aux deux lettres qui vous ont été adressées par le Représentant permanent de l'Iran (documents publiés sous les cotes S/17322 et S/17326 et datés des 3 et 5 juillet 1985 respectivement) et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les allégations de l'Iran selon lesquelles l'Iraq aurait acheté des canons Howitzer au Gouvernement sud-africain ne sont qu'accusations mensongères qui relèvent d'une vile propagande. Ces allégations sont dénuées de tout fondement.

Le régime iranien, qui prétend être l'un des plus grands adversaires du sionisme et de l'apartheid, entretient lui-même des relations étroites, notamment dans le domaine militaire, avec l'entité sioniste, qui l'aide à poursuivre sa guerre d'agression contre l'Iraq.

En outre, le régime iranien essaie de passer pour un gouvernement responsable respectueux des décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies, alors qu'en réalité il compte parmi ceux qui ont le plus souvent fait fi des décisions du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

(Signé) Zuhair Ibrahim MOHAMMAD